



LILLE

ATTENTION

Désormais, depuis
2 ans, les
mutations ne sont
plus examinées en
CAPA.

Du 09/05/2022 au
23/05/2022 minuit
Vous devrez vérifier
vous-même le barème
retenu par le rectorat
sur i-prof.
Vous pourrez
demander sa
rectification.

Après la publication
définitive des
résultats le 13 juin,
sous certaines
conditions, vous
pourrez faire un
recours en étant
accompagné par la
CGT Educ'action.

Dossier à retourner à :

CGT Educ'action 59-62
Bourse du Travail,
254 Boulevard de
l'Usine, CS 20 111,
59030 LILLE CEDEX
tel : 03 20 52 27 91

ou par mail à :

[acad@
cgteduc-lille.org](mailto:acad@cgteduc-lille.org)

Je suis déjà
adhérent

Je souhaite
adhérer

Discipline : _____ Code discipline : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2022

Agrégé Certifié PLP P.EPS CPE PSYEN

AFFECTATION : A TITRE DEFINITIF A TITRE PROVISoire

En établissement :

Nom et adresse de l'établissement : _____

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : _____

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché(e) administrativement : _____

Avez-vous déposé un dossier handicap ou dossier médical enfant

SITUATION ADMINISTRATIVE

(1) Position

Activité Congé formation Congé longue maladie
Congé parental Congé maternité PACD - PALD
Détachement* Congé longue durée Disponibilité
Autre* *

préciser :

(2) Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :

Préciser ministère, corps ou service :

Académie d'exercice :

(3) Service dans l'Education nationale

Titulaire : date de titularisation :/...../.....

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2021-2022) : ans

Echelon au 31/08/21 (promotion) :

Stagiaire : Echelon au 01/09/21 (reclassement) :

SITUATION DE FAMILLE

(1) Situation

Célibataire Marié(e) ou pacsé(e) concubinage avec enfants
avant le 31/08/21

(2) Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/22 :

Enfant à naître (certificat de grossesse au 31/12/21 et

Attestation de reconnaissance anticipée au 31/12 /21 si non marié(e))

(3) Coordonnées de votre conjoint(e) :

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Adresse (si différente de la vôtre) :

Code postal : Commune :

Profession : En activité : OUI NON

Stagiaire EN Stagiaire fonction Publique

Les changements de situation professionnelle du conjoint s'apprécient au plus tard le 01/09/22.

CALCULEZ VOTRE BAREME

type de vœux :										barème
		établissement	commune	Groupe de communes	Zone de remplacement précise	Département	Académie	Toute zone de remplacement d'un département	Toute zone de remplacement de l'académie	
TZR: Titulaire Zone de Remplacement MCS: Mesure de Carte Scolaire BOE: Bénéficiaire Obligation d'emploi CLD: Congé Longue Durée PACD: Poste Adapté de Courte Durée PALD: Poste Adapté de Longue Durée REP: Réseau Education Prioritaire (voir la liste des établissements classés REP, REP+ et politique de la ville dans l'annexe technique à la note de service académique) EREA: Etablissement régional d'enseignement adapté SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté UPR: Unité pédagogique régionale "Michelet" de Lille EPM: Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain										
échelon au 31/08/21 (au 01/09/21 pour les stagiaires)		7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 56pts classe exceptionnelle + 77pts (max 98pts)								
cas particulier: agrégés hors classe échelon au 31/08/21		7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 63pts hors classe 4ème échelon + 2 ans ancienneté forfait 98pts								
Ancienneté de poste l'année 2021-2022 est comptée		20 pts par an +50 pts tous les 4 ans								
bonification TZR demande stabilisation en poste fixe		25pts/an				25pts/an				
Education prioritaire à la sortie ancienneté 5 ans et +		100pts vœux précis 150 pts vœux larges (restrictifs ou non)								
Education prioritaire sortie par MCS 2022		vœux précis 20pts par an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts								
exercice en EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain après 5 ans d'ancienneté		100 pts		vœux larges: 150 pts						
Sortie anticipée par MCS de EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain		vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts								
avoir le 2CA-SH ou le CAPPEI - vœux précis SEGPA ou EREA		600 pts								
bonification stagiaire ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA		1er au 3ème éch:100pts 4è éch: 115 pts à partir 5è éch: 130 pts sur tous les vœux non typés								
bonification autre stagiaire à utiliser dans les 3 ans		10 pts sur tous les vœux								
BOE: Bénéficiaire obligation emploi (= détenteur de la RQTH)		100 pts de droit sur tous les vœux (sauf en cas d'obtention à la place des 1000 points Dossier médical)								
dossier handicap ou dossier médical enfant		Si accord médecin de prévention et DPE: 1000 pts sur vœux larges non typés								
retour CLD, PACD, PALD vœu commune non typé et groupe communes typé ou non		1000pts								
retour congé parental > 6 mois vœux larges, vœux larges typés et vœux établissement		150 pts								
retour détachement (sur département d'origine)						1000 pts				
changement discipline via dispositif académique ou changement de corps via détachement		500 pts (vœux non typés)								
changement discipline ou de corps par concours ou liste d'aptitude		250 pts (vœux non typés)								
rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe		50,2 pts sur vœux commune 90,2 pts sur tous les autres vœux larges								
mutation simultanée agents conjoints		20 pts sur vœux commune 30 pts sur tous les autres vœux larges								
enfants à charge (si rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe ou mutation simultanée conjoints)		30 pts par enfant (moins de 18 ans au 01/09/22)								
Situation de parent isolé		6,9 pts sur vœux tout type d'établissement								
Situation de proche aidant		6,9 pts sur vœux tout type d'établissement								
Mesure de carte scolaire 2022		3000 pts		2000 pts				1500pts		
ex-mesure de carte scolaire d'une année antérieure		3000 pts		2000 pts		1500 pts		1500pts		
Vœu préférentiel (valable dès la 2ème année où le même vœu large est fait)		10 points sur le 1er vœu large non typé								
agrégé non titulaire d'un lycée (non cumulable avec bonif familiales)		150 pts vœux précis lycées et SGT 150 pts vœux larges typés lycées et SGT								

Attention: les bonifications familiales et la bonification dossier ne seront accordées que si vous demandez "Tout type d'établissement" sur les vœux larges.